

COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS : PROJET DE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2018-2022

CONTEXTE DE LA CSMB : Taux de diplomation ou de qualification de 85,9 % (cohorte 2009); diversité de la population scolaires (élèves, parents, personnel); croissance importante de clientèle; pénurie de personnel (attraction et rétention)				UNE AMBITION COMMUNE À LA COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS : Atteindre un taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans de 89 % d'ici au 30 juin 2022.*					
LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION				LE CHEMINEMENT SCOLAIRE		LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE		LE MILIEU DE VIE	
Objectif 1 D'ici au 30 juin 2022, augmenter à 86 % le taux de diplomation et de qualification des garçons.*	Objectif 2 D'ici au 30 juin 2022, augmenter à 68 % le taux de diplomation et de qualification des élèves avec un plan d'intervention.*	Objectif 3 D'ici au 30 juin 2022, augmenter à 78 % le taux de diplomation et de qualification des élèves de milieux défavorisés (60 % après 5 ans).*	Objectif 4 D'ici au 30 juin 2022, augmenter à 85 % le taux de diplomation et de qualification des élèves nés hors Québec.*	Objectif 5 D'ici au 30 juin 2022, diminuer à 11 % la proportion d'enfants qui entrent au secondaire à 13 ans.	Objectif 6 D'ici au 30 juin 2022, augmenter à 65 % le taux de persévérance des élèves de la Formation générale des adultes inscrits aux cours du 2 ^e cycle du secondaire.	Objectif 7 D'ici au 30 juin 2022, maintenir à 85 % ou plus le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'ÉCRITURE de 4 ^e année.	Objectif 8 D'ici au 30 juin 2022, maintenir à 86 % ou plus le taux de réussite à l'épreuve ministérielle de LECTURE de 6 ^e année.	Objectif 9 D'ici au 30 juin 2022, 100 % des écoles primaires de la CSMB offriront au moins 60 minutes d'activités physiques par jour.	Objectif 10 D'ici au 30 juin 2022, s'assurer que 85 % des établissements de la CSMB soient dans un état satisfaisant.
DÉCLARATION DE SERVICES La CSMB, guidée par des valeurs de respect, d'équité, de responsabilité et de courage, contribue à la réussite de ses élèves, selon leur cheminement personnel, en tenant compte de sa communauté, de ses mandats et de ses ressources. Plus particulièrement, la commission scolaire s'engage à : <ul style="list-style-type: none"> – encourager l'effort, la persévérance et le dépassement de soi chez l'élève – avoir des pratiques professionnelles centrées sur la réussite des élèves – valoriser la relation maître-élève pour favoriser la persévérance scolaire – faire converger les actions auprès des clientèles à risque de décrochage scolaire – reconnaître l'apport de la diversité comme une richesse – soutenir la recherche susceptible de développer une pédagogie axée sur des résultats probants – consolider une gestion organisationnelle éthique 									
Les 3 axes sont transversaux et peuvent s'actualiser dans chacun des enjeux. AXE 1 : Approche collaborative L'approche collaborative incite à l'engagement et à la mobilisation de l'équipe-établissement, des parents et de la communauté. Elle permet de partager des savoirs et des compétences dans le but de trouver ensemble des solutions, de résoudre des problématiques ou de prendre des décisions. AXE 2 : Pratiques pédagogiques probantes Les pratiques pédagogiques probantes ont un effet direct sur l'intérêt de l'élève à l'égard des matières enseignées, sur son appréciation de l'expérience d'apprentissage et sur sa réussite. Elles sont basées sur les connaissances issues de la recherche. AXE 3 : Compétences du XXI^e siècle Notre monde en changement transforme la nature des compétences à acquérir qui sont de plus en plus complexes. L'univers des compétences du XXI ^e siècle comprend de multiples dimensions qui permettront aux élèves d'atteindre leur plein potentiel. Elles prennent appui sur la littératie et la numératie et permettent entre autres, le développement de compétences numériques. Pensée critique, résolution de problèmes, communication, collaboration, esprit d'entreprise, créativité, innovation et habileté à exploiter le potentiel des technologies sont quelques-unes des compétences reconnues par recherche.				Enjeu 1 : Assurer un continuum de services adaptés aux besoins des élèves		Orientation 1.1 : Favoriser la cohérence des interventions entre les différents services offerts aux élèves.			
						Orientation 1.2 : Promouvoir les parcours diversifiés à la formation générale des jeunes, à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle auprès des élèves, des parents et des intervenants scolaires.			
						Orientation 1.3 : Assurer une transition harmonieuse entre les divers ordres et secteurs d'enseignement, pour les élèves à besoins particuliers.			
						Orientation 1.4 : Améliorer la planification des services spécialisés pour les élèves HDAA.			
				Enjeu 2 : Consolider l'effet enseignant par le soutien de la communauté éducative		Orientation 2.1 : Former et accompagner le personnel issu de l'immigration récente pour faciliter leur intégration socio-professionnelle.			
						Orientation 2.2 : Soutenir la formation continue et le développement professionnel du personnel et de la relève.			
						Orientation 2.3 : Intervenir tôt et de façon concertée auprès des élèves pour augmenter les facteurs de protection.			
						Orientation 2.4 : Rehausser le niveau des compétences en littératie et en numératie des jeunes et des adultes.			
						Orientation 2.5 : Développer des équipes collaboratives pour mettre en œuvre le modèle de réponse à l'intervention (RAI).			
						Orientation 2.6 : Soutenir l'enseignement efficace en gestion de classe, de comportements, des apprentissages et du curriculum.			
						Orientation 2.7 : Mettre en place des méthodes et des pratiques d'enseignement fondées sur l'utilisation pédagogique des technologies.			
						Orientation 2.8 : Travailler en collaboration avec les parents et les partenaires communautaires autour des enjeux prioritaires des milieux.			
				Enjeu 3 : Assurer un milieu de vie inclusif et accueillant, ouvert sur le monde et l'avenir		Orientation 3.1 : Poursuivre l'apprentissage du vivre-ensemble au sein des milieux.			
						Orientation 3.2 : Assurer un environnement bienveillant qui favorise les relations interpersonnelles harmonieuses.			
						Orientation 3.3 : Préserver des milieux de vie sains, sécuritaires et proactifs dans la prévention de la violence.			
Orientation 3.4 : Repenser l'aménagement de la salle de classe et de l'établissement comme lieu d'apprentissage moderne et stimulant.									
Orientation 3.5 : Promouvoir les saines habitudes de vie à travers l'activité physique, l'éducation à la sexualité et la prévention des toxicomanies.									

* Cet objectif vise la proportion des élèves qui, avant l'âge de 20 ans, ont obtenu un premier diplôme ou une première qualification à la formation générale des jeunes, à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle, sept ans après leur entrée au secondaire.